Vins aromatisés et boissons aromatisées à base de vin: définition, désignation, présentation (modif. règlement (CEE) n° 1601/91)

1995/0287(COD) - 23/11/1995 - Document de base législatif

OBJECTIF : la proposition de règlement vise à modifier la définition des vins aromatisés pour tenir compte de certains usages traditionnels dans certains Etats membres. CONTENU : Les modifications essentielles apportées au Règlement 1601/91/CEE concernent : - l'utilisation des moûts de raisin comme complément aux vins et la présence minimale des vins dans l'élaboration des vins aromatisés et des boissons aromatisées; - la clarification des règles en matière de traitements pour les vins aromatisés; - la définition du Glühwein.